



Communiqué de presse

Les Caisses d'Épargne lancent *PLAYLIST* et *PLAYLIST PEA*

Paris, le 9 novembre 2009

Les Caisses d'Épargne lancent *PLAYLIST* (dans le cadre du Compte Titre Ordinaire- CTO- ou d'un contrat d'assurance vie) et *PLAYLIST PEA* (dans le cadre du PEA), deux Fonds Communs de Placement (FCP) à capital garanti à l'échéance¹. Ces FCP sont d'une durée maximale de placement de 6 ans. L'objectif consiste à proposer une participation à l'évolution d'un panier de 4 indices boursiers : le Dow Jones Euro Stoxx 50, le Standard & Poor's 500, le Footsie 100 et le Nikkei 225. Ces FCP permettent au porteur, en cas de configuration favorable des marchés, de bénéficier d'une sortie anticipée à l'issue de la 1^{ère} ou 2^{ème} année. Ces deux fonds sont disponibles dans la majorité des Caisses d'Épargne. La période de souscription s'étend jusqu'au 6 janvier 2010 avant 12h30.

Objectif de performance

PLAYLIST et *PLAYLIST PEA* appartiennent à la catégorie des fonds à formule².

L'objet de ces deux fonds est d'offrir au porteur à l'une des dates d'échéances anticipées ou à la date d'échéance maximum, la valeur liquidative de référence, hors commission de souscription, majorée d'un gain final compris entre 0% et 27 %. Ce gain final est conditionné à l'évolution des quatre indices du panier.

La performance de chacun des indices est calculée lors des dates de constatations intermédiaires³.

- Si la majorité des indices (3 sur 4) enregistrent **une performance supérieure ou égale à 10% par rapport à leur niveau d'origine, un gain annuel de 4,5%** est définitivement acquis quelles que soient les évolutions ultérieures du panier. Le gain final s'obtient en faisant la somme des gains annuels acquis chaque année aux dates de constatations intermédiaires et à la date de constatation finale. Le gain final peut atteindre 27% (soit un taux de rendement actuariel maximum de 4,06%).
- Si au moins 2 indices sur 4 n'enregistrent pas une hausse d'au moins 10%, quelles que soient les hausses des autres indices, aucun gain annuel n'est acquis. Le porteur bénéficie donc de la garantie du capital à l'échéance¹.
- Toutefois, si à l'une des deux premières dates de constatations intermédiaires³, la majorité des indices (3 sur 4) enregistrent une **performance supérieure ou égale à 20% par rapport à leur niveau d'origine**, le porteur pourra percevoir :
 - en cas d'échéance anticipée la 1^{ère} année (10 janvier 2011), la valeur liquidative de référence¹ majorée d'un gain final de 4,5% (soit un taux de rendement actuariel de 4,46%).
 - en cas d'échéance anticipée la 2^{ème} année (9 janvier 2012), la valeur liquidative de référence¹ majorée d'un gain final entre 4,5 et 9% (soit un taux de rendement actuariel de 2,22% ou 4,39%).

1 - Hors commission de souscription et hors prélèvements sociaux. Pour l'assurance vie : hors frais de gestion du contrat.

2 - Classification AMF.

3 - Les dates de constatations intermédiaires : le 3 janvier 2011, 2 janvier 2012, 7 janvier 2013, 7 janvier 2014 et 7 janvier 2015.



Garantie du capital, sous réserve de conserver ses parts jusqu'à l'échéance

Les investisseurs sont assurés de récupérer le montant de leur investissement initial, sous réserve de conserver leurs parts jusqu'à l'échéance soit, au plus tard, le 7 janvier 2016.

Illustration du mécanisme de la formule

Différents scénarii (défavorable, intermédiaire, favorable) sont présentés dans le prospectus simplifié.

Durée maximale de la formule : 6 ans

PLAYLIST et *PLAYLIST PEA* sont construits dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 6 ans. La commission de rachat est nulle à l'échéance. Cependant, toute demande de rachat des parts avant l'échéance est possible à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour là (une commission de rachat maximale de 4% sera alors due).

Le profil type de l'investisseur auxquels sont destinés *PLAYLIST* et *PLAYLIST PEA*

PLAYLIST et *PLAYLIST PEA* s'adressent à une clientèle prudente qui souhaite investir sur les marchés actions sans prendre de risque sur son capital, sous réserve de la conservation des parts jusqu'à l'échéance.

Autres caractéristiques :

- **Commission de souscription** maximale de 2,5% non acquise au FCP jusqu'au 6 janvier 2010 avant 12h30.
- **Commission de rachat** nulle à l'échéance. En cas de sortie anticipée, commission de rachat maximale de 4% dont 2% acquise au FCP, après 12h30 le 6 janvier 2010.
- **Frais de gestion annuels** : au maximum 2% TTC. Ces frais sont prélevés directement sur l'actif du fonds à chaque valeur liquidative. Ils sont sans impact sur la garantie du capital.
- **Valeur d'origine de la part** : 150 euros le 5 novembre 2009.
- **Période de souscription** du 5 novembre 2009 au 6 janvier 2010 avant 12h30.

Code ISIN de *PLAYLIST* : FR0010807420

Éligibilité : compte-titres ordinaire et contrat multi supports d'assurance vie (dans ce cas des frais de gestion, liés aux contrats d'assurance vie, sont dus annuellement).

Code ISIN de *PLAYLIST PEA* : FR0010807438

Éligibilité : PEA

PLAYLIST et *PLAYLIST PEA* sont des fonds gérés par Natixis Asset Management.

Pour découvrir l'univers de *PLAYLIST* et *PLAYLIST PEA* et télécharger un prospectus, rejoignez <http://www.playlist.fondsgarantis.com> et www.caisse-epargne.fr/opcvm

A propos de Natixis Asset Management :

Natixis Asset Management est l'expert européen de Natixis Global Asset Management. Basé à Paris, il se place aux tout premiers rangs des gestionnaires d'actifs européens avec près de 294 milliards d'euros sous gestion et près de 600 collaborateurs au 30 juin 2009. Natixis Asset Management propose aux investisseurs institutionnels, entreprises, distributeurs et réseaux bancaires une gamme complète de produits et de solutions d'investissement, toutes classes d'actifs confondues. Pionnier reconnu avec 25 ans d'expérience, Natixis Asset Management est également, de par ses encours, un des leaders de la gestion ISR en France et en Europe.

A propos de Caisse d'Épargne :

Les 17 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 27 millions de clients, elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, issu du rapprochement des groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire.

Contacts presse :

BPCE – Caisse d'Épargne

Christophe Gilbert : 33 (0)1 40 39 66 00

GSM : 06.73.76.38.98

christophe.gilbert@bpce.fr

www.bpce.fr

Natixis Épargne Financière

Sabine Baudin : 33 (0) 1 78 40 98 34

GSM : 06.22.83.19.44

communication@nef.natixis.com

www.nef.natixis.com